

Saint-Constant, 3 mars 2005

M 437

Direction du patrimoine écologique
et du développement durable du
ministère de l'Environnement;
Edifice Marie-Guyart
675 boulevard René-Lévesque, 4ème étage
Québec, (Québec)
G1R 5V7

Objet: Avant-projet de loi sur le développement durable
Mémoire présenté à l'audience publique tenue le 3 mars 2005 à Châteauguay
par le Comité Vert Roussillon

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que nous vous présentons notre mémoire.

Le Comité Vert Roussillon se veut un organisme dont les principaux objectifs sont de veiller et d'assurer une meilleure qualité de vie pour tous les résidants des villes de Candiac, de Delson, de Saint-Constant et de Sainte-Catherine et ce tout en respectant celle de nos voisins des comtés de Châteauguay, et de Laprairie et de veiller à protéger l'environnement et le patrimoine naturel de cette région. Par conséquent en ce qui a trait au développement durable dans notre région, nous pensons que:

- Il est impératif de veiller à la protection de tous nos divers cours d'eau: le fleuve et ses rives, les rivières qui sillonnent les diverses municipalités, les terres humides et marais, les lacs ainsi que tous les écosystèmes qui leur sont relatifs et intrinsèques. Et que tous sans exception soient clairement identifiés, reconnus et répertoriés comme patrimoine naturel avec tous les droits afférents.
- Il est impératif de veiller à la préservation de la faune et de la flore et de procéder à la reconnaissance de ces derniers, tout en mettant en marche les incitatifs requis pour les faire reconnaître et les protéger.
- Il est impératif de veiller à la protection de tous nos boisés. Aucun déboisement ne doit se faire de façon automatique sans consultation publique et approbation du ministère de l'environnement.
- Il est impératif d'instituer une politique des transports pour gérer le déplacement des personnes de tous les âges et désengorger certaines de nos artères et ce non seulement pour redonner aux citoyens une qualité de vie plus convenable et plus confortable mais également pour réduire tous

les types de pollution relatifs à l'engorgement de ces artères. À titre d'exemple: le boulevard Marie-Victorin en bordure du fleuve Saint-Laurent, dans la municipalité de Candiac, connaît une densité de trafic inacceptable soir et matin pour ce type d'artère.

- Il est impératif et ce tel que le recommandait le BAPE de faire de la route 132 un boulevard urbain et ce afin de consolider les échanges tant sociales qu'économiques entre les quatre municipalités. Il en va effectivement de la survie d'une zone urbaine dense qui mérite d'être traitée selon les normes environnementales de notre époque. Nous pensons de plus que cette intervention permettra de procéder à un type d'aménagement beaucoup plus humain et avant-gardiste où l'on devra veiller à ce que les transports en commun reprennent la place qui leur convient, et où l'on fera appel à des aménagements paysagers propres à notre région.

- Il est impératif de veiller en ce qui a trait à l'aménagement de la route 30 au sud (lieu d'implantation recommandée par le BAPE en 2002), de veiller à ce que cette infrastructure, véritable zone tampon entre les zones urbaines et la zone agricole soit aménagée de façon à consolider cette fonction, protégeant par le fait même les zones agricoles. Nous estimons de plus que l'on pourra profiter de l'occasion pour procéder à des aménagements paysagers recherchés représentatifs de notre région et aptes à marier les zones rurales et urbaines.

- Il est impératif de veiller à ce que tous les secteurs économiques et ce quelle qu'en soit la nature: agricole, commerciale, industrielle, etc, soient en parfaite harmonie avec les besoins des populations, ce qui de façon pratique signifie que tous les représentants de ces secteurs économiques doivent se comporter en citoyens responsables et privilégier des attitudes de concertation favorisant la région dans son ensemble. Pour ce faire, il serait intéressant d'instaurer des politiques secondées de lignes directrices établissant les objectifs environnementaux à atteindre, les moyens d'y parvenir, et les moyens de les préserver.

- Enfin et non le moindre, il est impératif de se doter de politiques sociales qui permettront à tous les résidents de la MRC de Roussillon de bien vivre, car la santé environnementale d'une région dépend du bien-être de ses populations.

Prôner le développement durable, c'est en quelque sorte veiller à ce que tous les systèmes impliqués dans un milieu soient reconnus et protégés à leur juste valeur. C'est également apprendre à respecter son entourage de sorte que la pérennité des systèmes soient assurés pour les générations futures. C'est de plus avoir la volonté politique d'agir et de mettre en place les structures requises pour aller de l'avant.

Monsieur le Ministre, nous vous remercions d'avoir pris en considération notre point de vue, et il nous fera plaisir de travailler en concertation avec votre ministère.



Mario Arsenault
Président du Comité Vert Roussillon